

UNE NOUVELLE FORME DE PARTENARIAT

Les services à la personne Approche territoriale de la santé au travail

Yvelines 78



B. GAÏSSET



Dr B. GOZLAN



Dr M.C. SOULA

► **Les services à la personne**

Approche territoriale de la santé au travail Yvelines 78

- l'ACMS et YST (Yvelines santé travail), tous deux compétents dans les Yvelines, ont signé une convention négociée de partenariat qui s'inscrit dans la logique du plan santé au travail, s'appuie sur l'impulsion lancée par le plan de cohésion sociale et est au service du plan de développement des services à la personne.
- Cette convention sera réalisée au bénéfice des personnels travaillant dans le secteur de service à la personne, la capitalisation et la diffusion des travaux permettront ainsi de favoriser l'égalité de traitement des salariés quelque soit leur statut.

- ▶ **Concourir à l'amélioration durable de la prévention des risques professionnels, ceci en :**
- Expérimentant des pratiques innovantes de coopération territoriale entre deux services de santé au travail,
- Favorisant également le développement des compétences collectives basées sur l'approche pluridisciplinaire au sein de chaque service.

LES OBJECTIFS DE LA CONVENTION

- ▶ **Améliorer la prévention des risques professionnels en**
- **Etablissant un diagnostic territorial de santé** au travail mettant en visibilité la connaissance des risques et permettant de construire des indicateurs communs
- **Adaptant les prestations en santé au travail** en fonction de la connaissance et de l'évaluation du risque prenant appui sur le partage des données des systèmes d'information respectifs
- **Mettant en place des actions collectives de sensibilisation et de prévention** auprès des entreprises et organismes délivrant des services à la personne sur le territoire
- **Diffusant les résultats** auprès de l'agence nationale des services pour participer à l'égalité de traitement des salariés quelque soit leur statut

- ▶ **Pour faciliter la mise en œuvre du projet, la DRTEFP et la DDTEFP se sont engagées d'une part :**
 - A accompagner cette dynamique de coopération par la participation de leurs services des secteurs « travail » et « emploi » au niveau régional et départemental,
 - A permettre des adaptations au suivi périodique de l'ensemble des salariés pour les équipes impliquées dans la réussite de ce projet,
 - A organiser des travaux collectifs.

METHODOLOGIE PROPOSEE

- ▶ **Un appui aux acteurs du projet dans les méthodes de conduite du projet, une méthodologie en 3 temps :**

1- Une assistance technique au comité de pilotage

2- L'animation des réunions de coordination de l'équipe projet partenariale

3- Un appui opérationnel aux chefs de projets internes

Compte tenu de l'importance des enjeux de ce projet, La DRTEFP souhaite aujourd'hui renforcer ses chances de réussite en dotant les acteurs du projet d'un accompagnement méthodologique.

▶ **L'objectif de cet accompagnement est de :**

- **Faciliter le développement de méthodologies de travail,**
- **Favoriser l'atteinte des résultats dans les délais prévus par la convention,**
- **Faire bénéficier les salariés des secteurs des services à la personne des résultats du projet,**
- **Organiser la capitalisation de la conduite du projet à destination de l'ensemble des SIST.**